

MANICOUAGAN



FICHE 14

**TRIER LES ORDURES ET
RECYCLER EN MANICOUAGAN**

La Manicouagan fait partie de ces espaces naturellement à part...
De ces terres préservées où le champ des possibles s'ouvre en grand.
De ces terres de la Côte-Nord qui époustouflent autant par la beauté des paysages que par l'accueil des citoyens.

Ici, le sentiment d'immensité s'entremêle à une vraie culture de la proximité. Ici, le dynamisme et l'enthousiasme se conjuguent à merveille avec une philosophie de vie qui invite chacun à profiter pleinement de l'instant présent.

Oser la Manicouagan, c'est contribuer à la réalisation d'un territoire d'avenir, tout en se réalisant soi-même.

En tant que nouvel arrivant, ce guide est pour vous ! Il a été créé pour faciliter votre installation et votre intégration dans la Manicouagan. Vous y trouverez de nombreuses informations au sujet des ressources et des services qui vous seront utiles.

BIENVENUE CHEZ VOUS !

PREMIÈRE ÉDITION JANVIER 2025

N'hésitez pas à nous faire part de tout changement qui aurait eu lieu depuis la rédaction de ce guide en nous écrivant : info@mrcmanicouagan.qc.ca

RECONNAISSANCE TERRITORIALE

Les municipalités de la Manicouagan sont situées sur un territoire traditionnel non cédé, le Nitassinan du peuple innu. Dans un esprit d'amitié et de solidarité, les municipalités rendent hommage aux Premières Nations pour les contributions importantes qu'elles ont apportées et continuent d'apporter à ce territoire.

L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

SOMMAIRE

[Trier les ordures et le recyclage](#)

[Les ordures ménagères](#)

[Le recyclage](#)

[Le compost](#)

[Calendrier des collectes](#)

[La consigne au Québec](#)

[L'écocentre](#)

TRIER LES ORDURES ET LE RECYCLAGE

Afin de protéger l'environnement, nous devons apprendre à mieux consommer, à mieux récupérer nos matières résiduelles et à mieux gérer nos matières organiques grâce à des gestes simples que nous pouvons appliquer au quotidien.



LES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères est un service municipal offert aux citoyens. Les résidents rassemblent leurs ordures dans les contenants autorisés. Les éboueurs passent ensuite dans les rues selon des journées déterminées pour ramasser ces ordures.

BAC NOIR OU VERT

Ils sont pour les déchets non recyclables ni compostables comme le papier d'emballage métallisé, la styromousse, le papier ciré, les couches, les textiles, le papier ciré et les objets constitués de différentes matières comme les cartables.

Vous devez payer le bac à vos frais si vous êtes propriétaire.



LE RECYCLAGE

BAC BLEU

Pour tout ce qui est recyclable : papier, carton, plastique souple et rigide, verre, etc.

En général, les contenants et emballages de plastique identifiés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5 et 7 peuvent être déposés dans le bac de récupération. Les contenants doivent être rincés légèrement avant de les déposer dans le bac bleu afin d'éviter la contamination des matières.

Les municipalités acceptent également les sacs et pellicules s'ils sont regroupés dans un seul sac (transparent si possible, style sac à pain), noué. Les contenants et emballages d'acier et d'aluminium vont dans le bac de récupération, sauf les contenants aérosol.

Le bac bleu est fourni par la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan.



Pour plus d'informations sur les types de plastiques recyclables : www.escaleverte.ca



LE COMPOST

BAC BRUN

Pour les matières organiques compostables. Le bac brun est fourni par la Régie des matières résiduelles.

Composter est une solution naturelle qui consiste à retourner vos matières organiques à la terre. Toute matière résiduelle organique sera transformée en riche compost et retournée au sol, plutôt qu'enfouie et perdue. Le bac brun accepte toute nourriture, crue ou cuite, fraîche ou avariée, incluant fruits et légumes, viandes, sauces, produits laitiers, poissons et fruits de mer. Votre bac accepte aussi le papier et le carton, souillé ou non, ainsi que les papiers-mouchoirs et essuie-tout qui n'ont pas été en contact avec un produit chimique.

COMPOSTEUR DOMESTIQUE

Les résidents peuvent décider de composter chez eux. On retrouve fréquemment des composteurs domestiques dans les centres jardin, les quincailleries et les magasins grande surface.



Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.murpourlecompost.com

CALENDRIER DES COLLECTES

CALENDRIERS DES COLLECTES

DES MUNICIPALITÉS DE LA MANICOUAGAN :

www.regiemanicouagan.qc.ca/services/collectes/calendrier-de-collecte/

Site Web : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/points-de-recuperation

Application mobile également disponible

LA CONSIGNE AU QUÉBEC

La plupart des bouteilles de bière et des canettes d'aluminium portent la mention « Consignée Québec ». À l'achat de l'un de ces produits, le consommateur paie automatiquement un montant supplémentaire par bouteille ou par canette. Une fois vides, ces contenants peuvent être rapportés au détaillant où ils ont été achetés afin de se faire rembourser le montant de la consigne. Il s'agit d'un programme qui incite les consommateurs à rapporter les contenants afin qu'ils soient recyclés.

 Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprises-organismes/mieux-gerer/consigne/fonctionnement



INFORMATION PRATIQUE

L'application mobile gratuite «**Ça va où?**» du Gouvernement du Québec permet de savoir avec exactitude où va chaque déchet.

www.cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca
Application mobile également disponible

L'ÉCOCENTRE

L'écocentre est un centre de récupération de matières résiduelles. Les résidents peuvent y apporter certains produits, matières et matériaux dont ils veulent se débarrasser. Ensuite, ces matières sont récupérées et recyclées afin que les matériaux qui les composent soient valorisés.

Écocentre de Baie-Comeau

800 avenue Léonard-E.-Schlemm, Baie-Comeau

418 589-4557

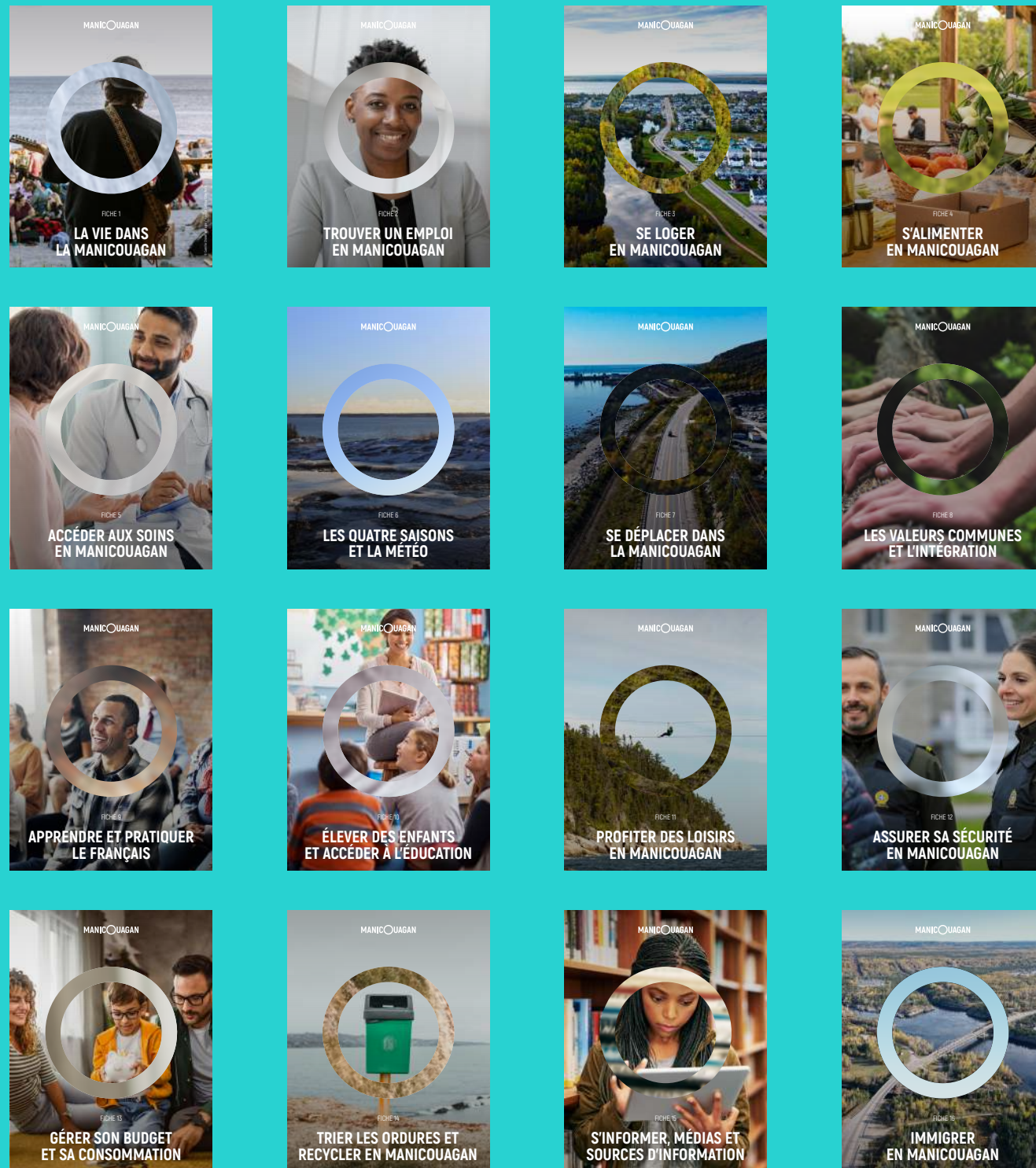
www.regiemanicouagan.qc.ca/services/ecocentres

MATIÈRES QUE VOUS POUVEZ TRIER ET APPORTER À L'ÉCOCENTRE :

- Résidus de construction (bois, brique, béton, panneaux de gypse)
- Résidus métalliques : gros électroménagers, pièces de métal, cuivre, acier inoxydable, aluminium ;
- Pneus ;
- Résidus verts (gazon et feuilles) ;
- Résidus domestiques dangereux : peintures, huiles usées, contenants d'huile, antigel (dans un contenant fermé hermétiquement), filtres à l'huile, batteries de véhicules motorisés, bonbonnes de propane vides, piles rechargeables et non rechargeables, ampoules fluocompactes et tubes fluorescents, cartouches d'imprimante, aérosols et autres ;
- Appareils électroniques ;
- Matelas (à ressorts) et sommiers ;
- Huile végétale d'origine domestique et graisses à moteur: dans des contenants bien fermés.

Plusieurs entreprises et organismes à Baie-Comeau récupèrent divers produits comme les batteries. Informez-vous auprès de la Régie des matières résiduelles si vous avez des questions.

CONSULTEZ LES AUTRES FICHES



FICHE 14 - TRIER LES ORDURES ET RECYCLER EN MANICOUAGAN

MERCI À NOS PARTENAIRES

Le succès de ce projet témoigne de la force de notre collaboration partenariale. La MRC de Manicouagan remercie tous ses partenaires et collaborateurs pour leur confiance et leur apport essentiel à cette réalisation.

COMITÉ DE TRAVAIL

Une initiative de



Avec la collaboration de



PARTENAIRES FINANCIERS



Ce projet est réalisé dans le cadre de l'Entente sectorielle visant l'attraction et l'établissement durable en Côte-Nord avec le soutien financier des partenaires suivants : la MRC de Caniapiscou, la MRC du Golfe-du-Saint-Laurent, la MRC de la Haute-Côte-Nord, la MRC de Manicouagan, la MRC de Minganie, la MRC de Sept-Rivières, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Société du Plan Nord.

MANICOUAGAN